Réunion du Conseil Municipal (procès-verbal)
Du lundi 15 janvier 2024 à 19h00

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : Mme MÉNARD Patricia (bon pour pouvoir donné à M. RENAUDAT Guenhaël).

Secrétaire de séance : M. LESEC Nicolas (conseiller municipal).

QUORUM : atteint - Date de convocation : 8 janvier 2024.

Validation du procès-verbal du 20 décembre 2023 et signature du registre des délibérations.

1) Urbanisme

Au vu de la délibération du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme suivantes :

* demande transmise par Maître Aurélien LEOMENT notaire à CHABRIS (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section ZK 122 et 123 bâti sur terrain propre à usage commercial sises 1 et 3, rue des Tilleuls - Refus du droit de préemption.

2) Ressources humaines

Proposition d'un devis/convention de l'ESAT (ou Etablissement et Services d'Aides par le Travail) de Valencay au titre de l'année 2024, relatif aux prestations d'entretien des espaces verts communaux à la journée (tonte de pelouses, taille arbusive, ratissage) pour les secteurs d'Espaillat, de Chambon et dans le bourg. Ces travaux ponctuels seront réalisés à la demande de M. le Maire et seront répartis sur l'ensemble de l'année 2024.

M. le Maire indique qu'auparavant les agents de l'E.S.A.T. de Valencay assuraient également l'entretien des espaces verts des stations d'épuration à la Chapelle, à proximité du Cimetière, au Rouet et à Chambon. Dorénavant, à compter du 1er janvier 2024 ce sont les services de la SAUR qui assureront ces entretiens (prestations inscrites dans le nouveau contrat de Délégation de Service Public en vigueur à compter de début 2024).

M. le Maire présente donc le devis/convention de cet établissement au titre de l'année 2024, comprenant un estimatif de 30 journées, pour un coût total de 8 748.30 €. Ce contrat sera réduit d'une durée de 5 jours, en raison du transfert des prestations d'entretiens des espaces verts des quatre stations d'épuration de la commune à la SAUR (soit un coût total des prestations annuelles de 7 290.25 €).

L'ensemble du conseil municipal valide les modalités définies ci-dessus.

3) Finances

Point n°1-3 :

L'association cantine scolaire aura besoin de fonds pour son fonctionnement au cours de l'année 2024. Selon les avis de cette association et de la commission budget, le montant de cette subvention annuelle est à fixer afin de l'inscrire au budget de la commune 2024.

L'ensemble du conseil valide le versement d'une subvention de 13 500 € à l'association cantine scolaire au titre de l'année 2024. Elle sera versée en plusieurs fractions selon les besoins.

Point n°2-3 :

M. le Maire rappelle la convention financière établie entre l'association Familles Rurales de Poulaines et la Mairie de Poulaines, relative à la gestion du Centre de Loisirs de Poulaines, qui accorde à cette association une subvention annuelle d'un montant de 25 000 € (à verser en plusieurs fractions selon les besoins).

Il rappelle également la signature d'une convention entre l'association Familles Rurales de Poulaines et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre qui permet le versement de la prestation financière du Contrat Enfance Jeunesse directement à cette association et non plus à la collectivité, depuis le 1er janvier 2023.

Il convient de déterminer si la subvention annuelle communale d'un montant de 25 000 € est suffisante pour couvrir les besoins financiers de cette association (somme à inscrire au budget commune 2024). L'ensemble du conseil municipal valide le maintien du montant de cette subvention à 25 000 €.

Point n°3-3 :

M. le Maire présente aux élus du conseil municipal l'état récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune, au titre de l'année 2023 (conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, articles 92 et 93).

4) Questions diverses

Point n°1-4 :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la flamme olympique passera à Valencay le lundi 27 mai 2024 après-midi avec comme parcours un point de départ du Château et une arrivée à la halle au Blé. A cette occasion, de multiples activités seront organisées par les différentes associations, écoles et commerces ainsi qu'un pique-nique géant au Château de Valencay.

Afin d'associer à cette journée historique l'ensemble des communes du Pays de Valencay en Berry, une **réunion d'informations est organisée le 7 février 2024 à 17h30 à la salle Pierre de la Roche à Valencay (pour les élus, les associations, les directeurs d'école, ainsi que pour toute personne souhaitant participer à cet événement).**

Point n°2-4 :

En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT créé par la loi du 27 décembre 2019, les conseillers municipaux ou communautaires des communes ou communauté de communes adhérentes au Pays de Valencay en Berry, qui ne sont pas membres de son organe délibérant, doivent être informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal du Comité syndical du Pays de Valencay en Berry du 13 décembre 2023.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

Il donne aux conseillers la liste des futurs projets communaux : étude d'une solution technique pour l'arrosage des terrains de football (avec demande de subvention, projet de création d'une réserve d'eau…), réaménagement de la halle au Blé rue du Lavoir afin d'y organiser des expositions, mise en conformité de la téléphonie de l'hôtel et de la salle des fêtes, connexion à la fibre optique des différents sites communaux, aménagement de l'hôtel (décoration, achat de TV : travaux en régie communale…), installation d'un panneau informatif numérique sur la place de l'église.

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

La date du repas des ainés est reportée au samedi 13 avril 2024 à 12h00.

@ M. DEDION Sébastien :

Il indique que les travaux, du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de St Christophe en Bazelle, de rénovation des canalisations d'eau potable sises au « Grand Chambonnais » et à « l'Epineraie » sont pratiquement terminés. La météo n'a pas été favorable à leur réalisation.

@ M. CASAGRANDE Alexandre :

Il donne la date de réunion de l'Assemblée Générale de l'association des pêcheurs de l'étang du Plessis le lundi 5 février 2024 à 18h30 (salle de réunion de la mairie).

@ M. BRUNERIE Patrick :

L'ASA du Berry et l'Ecurie Berrichonne organisent le Rallye de l'Indre de Valencay Championnat de France des Rallyes 2ème division les samedis 9 et dimanche 10 novembre 2024. A cet effet, une réunion commune d'information, pour présenter le projet de parcours et d'infrastructure et pour recueillir les avis et contraintes, est organisée le lundi 22 janvier 2024 à 18h00 salle du conseil à la Mairie de Levroux. L'ensemble du conseil valide un accord de principe pour permettre le passage de ce rallye sur la commune de Poulaines, si l'organisation le propose.

@ M. LESEC Nicolas :

La date de l'assemblée générale du Foyer des Jeunes est fixée au samedi 20 janvier 2024 à 19h00, dans leur local.

@ M. JULO Guy :

La date de l'assemblée générale de l'Association Poulaines Culture et Patrimoine est fixée au vendredi 19 janvier 2024 à 19h00 (salle de réunion de la mairie).

Clôture séance à 20h00

Prochaine date de réunion du conseil municipal
le mercredi 21 février 2024 à 19h00